



## Diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité »

0000

Le diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité » permet aux étudiants inscrits de suivre une formation en droit et en relations internationales dans le cadre des formations de l'Université Paris-Panthéon-Assas suivantes :

- > [Master droit public, parcours Sécurité et défense](#)
- > [Master droit public, parcours Droit et Stratégies de la Sécurité](#)
- > [Master relations internationales, parcours Études stratégiques](#)
- > [Master relations internationales, parcours Défense et dynamiques industrielles](#)
- > [Master relations internationales, parcours Politique internationale](#)

**Responsable :** [Mme Anne-Sophie TRAVERSAC](#)

### Diplôme d'Université « Stratégie, Défense et Sécurité »

[Droit](#)

[Mme Anne-Sophie TRAVERSAC](#)

[Diplôme d'université \(DU\)](#)

[Diplôme d'Université](#)

[1 an](#)

[Formation initiale](#)

### Activités complémentaires

En plus des cours et séminaires et du travail de réflexion donnant lieu au Grand Oral, les étudiants du diplôme sont associés et prennent soin de participer aux activités proposées au sein de chaque master (activités de cohésion, activités associatives, culturelles ou sportives).

### Une demi-douzaine d'étudiants

#### Contenu de la formation

Les cours à suivre sont proposés en master 1 ou en master 2 par chaque master partie prenante. Les étudiants inscrits doivent suivre 8 cours ou séminaires. Ils doivent également et parallèlement travailler sur un thème de recherche qui fait l'objet d'un grand oral.

Les étudiants inscrits peuvent suivre les cours proposés par le service des sports et par le pôle langues de l'université.

#### Cours et séminaires

Chaque directeur de master propose, pour chaque année, au minimum deux cours ou séminaires que les étudiants pourront suivre au sein du master concerné. Ces cours relèvent du master 1 et/ou du master 2 pour chaque formation.

Les étudiants sont présents à chacun des cours ou séminaires. Ils sont évalués selon les modalités déterminées par le master dont relève le cours ou séminaire.

Chaque cours ou séminaire donne lieu à une note sur 20 points.

#### Grand oral

Les directeurs de masters, d'un commun accord, proposent un thème de réflexion en début de semestre. En fin de semestre, un grand oral est organisé.

Les directeurs des masters parties prenantes ou les personnes qu'ils désignent pour les représenter prennent part au grand



oral, ils sont au minimum deux. Ils proposent d'un commun accord des sujets en lien avec le thème de réflexion. L'étudiant choisit un sujet (sur les deux tirés au sort) et prépare pendant 1 heure, dans une salle surveillée et sans documentation son exposé.

L'étudiant présente son exposé en 10 minutes, les membres désignés pour participer au grand oral interrogent l'étudiant sur le sujet présenté et plus largement sur le thème de réflexion qui a été choisi. Le grand oral dure 50 minutes.

Le grand oral donne lieu à une note sur 40 points.

#### **Notation, délibération et délivrance du diplôme**

Chaque cours et séminaire fait l'objet d'une évaluation et est noté sur 20 points. Le grand oral est noté sur 40 points.

Une bonification est possible : 2 points au plus pour la participation régulière aux cours de sport proposés par le Service des Sports de l'Université (bonification proposée par le directeur ou la personne qu'il désigne) ; 2 points au plus pour un cours de langue suivi à l'Université (bonification proposée par l'enseignant dans le cadre et selon les modalités déterminées par le Pôle Langues).

La moyenne est ainsi calculée par l'addition des notes des cours et séminaires (160 points au plus) et de la note de grand oral (40 points au plus), avec l'ajout éventuel des points bonus (dans la limite de 4), et en divisant ce total de points par 10.

Le jury, composé des directeurs des masters parties prenantes ou des personnes désignées par eux, délibère souverainement.

Toute note obtenue, inférieure à 7/20, est éliminatoire, sauf délibération expressément contraire du jury.

Le diplôme est délivré aux étudiants ayant obtenu la moyenne de 10/20 au moins, soit 100 points au moins (sur 200).

Le diplôme est délivré avec la mention

- > « Passable » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- > « Assez Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 13/20
- > « Bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 15/20
- > « Très bien » pour une moyenne générale égale ou supérieure à 17/20